



DÉLIBÉRATION

du

CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 080-218006450-20251007-D_2025_10_558-DE



Date de la convocation 30septembre 2025	SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025
Membres en exercice 29	L'an 2025, le mardi 7 octobre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 19	
Membres représentés 5	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Elodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Loïc CARETTE, Alexis BOURSE, Emilie SENKEZ, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET,
Membres absents 5	
Nombre de suffrages exprimés 24	<u>ABSENTS REPRESENTES</u> : Elodie LEMAITRE avait donné pouvoir à Michaël MAILLE Sylvie BONIFACE avait donné pouvoir à Alice ZILIANI Justine FRANCELLE avait donné pouvoir à Didier MORVAL Séverine PECHON avait donné pouvoir à Élodie THÉOT Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON <u>EXCUSÉS</u> Timmy BOITEL, Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY, Didier HENNEBERT <u>ABSENTS</u> Christian DETROISIEN
	A été nommé (e) secrétaire : Émilie SENKEZ

N° D 2025-10-558

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS « LE VERGER »

VU les articles L.2122-21 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.442-1 à L.442-14 du code de l'urbanisme,

VU la délibération n° D-2022-01-005 du 26 janvier 2022 portant création d'un budget annexe pour le lotissement « Le Verger »,

VU le permis d'aménager n° 080 685 24 R 0002 autorisé le 24 juin 2024,

VU la délibération du 17 avril 2025 du Conseil Municipal portant sur l'approbation du règlement d'attribution des lots du lotissement communal « Le Verger »,

VU l'avis de la commission des finances,

CONSIDÉRANT qu'a l'issue de la période de dépôt des candidatures en vue de l'attribution des 8 lots du lotissement communal « Le Verger », l'ensemble des lots n'ont pas été attribués.

CONSIDÉRANT qu'afin de mener à bien l'attribution et la commercialisation des lots, il convient de modifier le règlement d'attribution afin d'assouplir les conditions de dépôts de candidatures, notamment sur les délais de dépôts et de complétion des dossiers des futurs acquéreurs.

CONSIDÉRANT qu'un deuxième projet de division des lots a été effectué à la demande de la commune afin de faciliter l'entretien des abords du lotissement par la commune. Cette nouvelle division fait l'objet d'un permis d'aménager modificatif n° PA 080 685 24 R0002 M01 déposé en mairie le 03/10/2025

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement d'attribution des lots du lotissement communal « Le Verger », page 4 et 6, comme suit :

Page 4 : Prix de vente

<i>N° de Lot</i>	Superficie en m²	Prix au m²	Prix du terrain TTC
<i>1</i>	442	65	28 730 €
<i>2</i>	445	65	28 925 €
<i>3</i>	502	65	32 630 €
<i>4</i>	735	65	47 775 €
<i>5</i>	494	65	32 110 €
<i>6</i>	498	65	32 370 €
<i>7</i>	493	65	32 045 €
<i>8</i>	736	65	47 840 €

Page 6 : Critères d'attribution

Les justificatifs ne doivent en aucun cas être transmis avec la fiche candidature. Ils seront demandés ultérieurement uniquement si le candidat est sélectionné.

Les dossiers suivants seront d'office déclarés irrecevables :

- Bien non destiné à la résidence principale du candidat : Dossier irrecevable.
- Candidature d'un professionnel de l'immobilier, promoteur, marchand de biens : Dossier irrecevable.

À l'issue de la période de dépôt des candidatures, si l'ensemble des lots ne sont pas attribués, les candidatures pour l'acquisition d'un lot seront libres à l'exception des critères déclarés irrecevables d'offices.

Le conseil municipal
Par 20 voix pour et 4 abstentions

- ARTICLE 1 : Valide la modification du règlement d'attribution des lots du lotissement communal « Le Verger » ;
- ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

